



## LE BUDGET D'ÉQUIPE SAISON 2015-2016

### DIRECTIVES OBLIGATOIRES À RESPECTER

Le budget doit être d'un montant raisonnable selon les standards établis par Hockey Matane (un budget de plus de 3 000 \$ devrait faire l'objet de discussion);

Lors d'activités de financement impliquant la manipulation d'argent comptant, le ou les décomptes devraient toujours être fait par un minimum de deux personnes de l'équipe;

Le budget établi doit tenir compte de la capacité de payer des parents;

Le budget doit être accepté par les parents par vote secret;

Tous les reçus et toutes les factures doivent être conservés rigoureusement et le budget doit être mis-à-jour régulièrement;

Tous les relevés bancaires doivent être conservés rigoureusement;

Toutes les sommes reçues des parents, commanditaires, Hockey Matane ou autres doivent être déposées au compte bancaire;

Tous les paiements sans exception doivent être effectués par chèque incluant, s'il y a lieu, des remboursements de dépenses appuyés par les pièces justificatives regroupées dans une enveloppe;

Les chèques doivent nécessiter la signature de deux personnes, généralement le (la) gérant(e) et l'entraîneur en chef;

Le budget doit être soumis à Hockey Matane en début et en fin de saison (et plus souvent si des ajustements importants y sont apportés).

**LE BUDGET D'ÉQUIPE APPARTIENT AUX PARENTS DES JOUEURS ET UNE PARFAITE TRANSPARENCE EST DE MISE. LE GÉRANT OU LA GÉRANTE AGIT À TITRE D'EMPLOYÉ(E) BÉNÉVOLE AUPRÈS DES PARENTS DES JOUEURS ET CE À TITRE DE GESTIONNAIRE DE LEURS FONDS. LES PARENTS ONT UN DROIT DE REGARD SUR L'ENSEMBLE DES TRANSACTIONS ET CE EN TOUT TEMPS EN COURS DE SAISON. HOCKEY MATANE OFFRE UN ENCADREMENT AUX GÉRANT(E)S CE QUI NE DÉGAGE EN RIEN LES PARENTS DE LEUR RESPONSABILITÉ DE SURVEILLANCE DUDIT BUDGET.**